

Carole DEBUT
Cheffe de division

Affaire suivie par
Armelle BOURASSEAU

Tel : 02 41 74 34 72
Courriel : acec49@ac-nantes.fr

Cité administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX

**NOTE RELATIVE A
L'HABILITATION DES SPECTACLES
EN MILIEU SCOLAIRE**

Devant le développement des propositions de spectacles à l'école maternelle et élémentaire, et dans un souci de qualité des prestations, la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de Maine-et-Loire invite les candidats à l'habilitation à prendre connaissances des éléments ci-dessous :

Produire un spectacle en milieu scolaire exige un maximum de **professionnalisme**. En effet, le public scolaire a **le droit au meilleur**.

De fait, la venue à l'école d'un spectacle doit être vécue comme **un moment sensible, riche et exceptionnel d'ouverture culturelle**. Les acteurs des spectacles (comédiens, musiciens, conteurs, danseurs...) deviennent des ambassadeurs de la culture.

Pour tendre vers cet objectif, les évaluateurs devront en particulier porter attention à :

- l'accord ou la distorsion entre ce que prétend offrir la personne, le groupe, l'ensemble ou la compagnie... et ce qu'il ou elle offre réellement,
- le degré de qualité technique: utilisation du son, de la lumière au service de quel sens ?
- la qualité de l'interprétation, qu'elle soit musicale, théâtrale,...
- la qualité esthétique,
- l'originalité du spectacle, sa mise en scène,
- le niveau des élèves auxquels le spectacle s'adresse effectivement,
- la durée souhaitée et la durée réelle du spectacle,
- les réactions éventuelles du jeune public,
- la réception du spectacle dans l'école sachant que généralement l'architecture des écoles n'est pas faite pour cela (nécessité de créer un espace scénique, de le délimiter...)

Il est précisé que l'agrément vaut pour un spectacle, une animation ou une conférence audio-visuelle et non pour toutes les productions d'une compagnie, troupe, association, d'un animateur ou conférencier.

2/2

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter à la DSDEN de Maine et Loire :

- Armelle BOURASSEAU - gestionnaire administrative -
acec49@ac-nantes.fr - 02.41.74.34.72
- Xavier THIBAUD- CPD Arts visuels
cpdarts49@ac-nantes.fr - 02.41.74.35.26
- Pascale ROPERCH- CPD Musique
cpdmusique49@ac-nantes.fr - 02.41.74.35.27
- Florence DAHY (mission danse et cirque) - CPD EPS
cpdeps49@ac-nantes.fr - 02.41.74.35.25
- Delphine LE MENER : Chargée de mission *pratique de la langue orale et pratique du théâtre*
missiontheatre49@ac-nantes.fr